

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 09 22 005

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine JAMBON Lydia LEO Amélie RAPHAEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEO et Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Patrice REVOL

OBJET : Lotissement « domaine de la Presle » - rétrocession des voiries

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Syndicale du Lotissement du Domaine de la Presle a demandé par courrier en date du 11 août 2025 La rétrocession de la voirie et des éléments suivants :

- Voiries incluant la chaussée et les trottoirs,
- Places de stationnement longeant la voirie principale,
- Réseaux divers (eau potable, assainissement, eaux pluviales),
- Cheminement piétons en enrobé,

Les travaux d'aménagement du lotissement étant désormais achevés.

Vu la demande de l'A.S.L. en date du 11 aout 2025 demandant la rétrocession,

Considérant que l'ASL doit au préalable procéder à la division des parcelles pour que le conseil municipal puisse délibérer en bonne et due forme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte à l'unanimité de donner un accord de principe à cette demande de rétrocession.**

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 22 septembre 2025

Michel CHANEL - Maire